



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le réseau de 6 médiathèques, coordonné par le syndicat intercommunal Syrenor, compétence « Lecture publique », comprend les médiathèques de :

La Chapelle-des-Fougeretz, Clayes, Gézé, Montgermont, Parthenay de Bretagne et Saint-Gilles.

Les horaires d'ouverture au public, des 6 médiathèques, sont affichés et portés à la connaissance du public.

L'accès aux médiathèques et la consultation sur place des documents sont libres et gratuits.

L'utilisation des services de la médiathèque engage l'utilisateur à se conformer au règlement lu et remis lors de son inscription, ainsi qu'à la **Charte communale multimédia** affichée dans les médiathèques concernées.

PRÉCAUTIONS D'USAGE

L'adhérent est tenu de respecter le personnel et les autres usagers.

Il est strictement interdit de rentrer en roller ou avec tout autre engin dans les locaux. Toutefois, les poussettes sont autorisées ainsi que les chiens d'assistance aux personnes en situation de handicap.

RESPONSABILITÉS

L'adhérent s'engage à prendre soin des documents qu'il emprunte. Il devra signaler toute détérioration.

Il est interdit aux utilisateurs d'effectuer eux-mêmes des réparations.

En concertation avec le responsable de la médiathèque, il pourra être amené à remplacer le document perdu ou détérioré.

La duplication et l'utilisation des documents sont soumises au respect de la législation en vigueur.

Les parents ou représentants légaux sont responsables des documents empruntés par les mineurs : choix des documents, retour dans les délais, dégradations éventuelles occasionnées.

Les mineurs fréquentant la médiathèque sont placés sous la responsabilité de leur parent ou représentant légal.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2026	RÉSEAU SYRENOR	HORS RESEAU
1 adulte	7,50 €	11,50 €
2 adultes et + (vivant sous le même toit)	12,50 €	16,50 €

Gratuité : - de 18 ans, étudiants de - 25 ans, assistant(e)s maternel(le)s, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte Sortir, tout nouvel arrivant sur une commune du réseau (- d'un an) et sur présentation d'un bon remis par la mairie.

L'application des tarifs est liée au lieu de résidence des personnes : Tarif "Réseau Syrenor" : si la personne habite dans l'une des communes du réseau (La Chapelle-des-Fougeretz, Clayes, Gézé, Montgermont Parthenay de Bretagne et Saint-Gilles) ; en dehors de ces communes, le tarif "Hors réseau" est appliqué.

L'adhérent a la possibilité de s'inscrire ou d'effectuer un renouvellement dans la commune de son choix.

Pour s'inscrire ou effectuer un renouvellement, l'utilisateur communique son identité et ses coordonnées en médiathèque. L'inscription ou le renouvellement permet d'emprunter des documents dans les 6 médiathèques. Elle est valable 12 mois et renouvelable à la date anniversaire. La carte délivrée lors d'une première inscription, est individuelle et permanente. Elle peut également être créée via la carte Korrigo services pour les personnes qui le souhaitent.

La disparition ou le vol de carte doivent être signalés rapidement car l'adhérent titulaire est responsable des documents empruntés sous son nom.

L'adhérent est tenu d'informer la médiathèque lors d'un changement de domicile.

Tout nouvel adhérent doit prendre connaissance du règlement intérieur ; pour les mineurs : la fiche d'inscription doit être signée par son parent ou représentant légal.

L'inscription à une médiathèque du Syrenor donne accès gratuitement aux ressources numériques disponibles sur le site des

Médiathèques de Rennes Métropole : <http://www.lesmediatheques-rennesmetropole.fr>

CONDITIONS DE PRÊT

Chaque adhérent peut emprunter **10 documents (nouveauités comprises) par carte** et tous supports confondus parmi les livres, jeux, dvd, cd, etc...

Les documents destinés aux adultes ne peuvent pas être empruntés avec une carte enfant.

La durée de prêt est de 3 semaines pour tous les documents. L'adhérent s'engage à respecter les délais afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'ensemble du fonds documentaire du réseau des médiathèques.

En dehors des nouveautés, un prêt peut être **prolongé, si le document n'est pas déjà réservé** par un autre lecteur.

Le dernier numéro des revues est consultable sur place mais ne peut être emprunté ni réservé.

Un document peut être **emprunté et rendu dans toutes les médiathèques du réseau Syrenor** : une navette circule chaque semaine entre les médiathèques du réseau.

En dehors des heures d'ouverture des médiathèques, il est possible de rendre un document dans les boîtes retours prévues à cet effet sur les communes de La Chapelle-des-Fougeretz, Gévezé, Montgermont et Saint-Gilles.

Les documents peuvent être réservés à distance via le site internet ou l'application mobile (Ma Bibli/Syrenor) pour lesquels une identification personnelle est requise. Lorsque le document réservé est disponible, l'adhérent dispose de **10 jours pour venir récupérer sa réservation** dans sa médiathèque d'inscription. Passé ce délai, le document est remis à la disposition des usagers.

LE TRAITEMENT DES DONNÉES ET LEUR USAGE

Les données collectées lors de l'inscription ou le renouvellement font l'objet d'un traitement informatique par le personnel habilité destiné à la gestion des comptes lecteurs sur le Réseau intercommunal et sur le site des Médiathèques de Rennes Métropole.

En conformité avec la protection des données, l'historique de prêt de l'adhérent est conservé 1 an.



La suppression des données d'un adhérent intervient après un délai de 2 ans d'inactivité, afin de pouvoir retrouver son compte lecteur après une année sans adhésion.




Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque adhérent dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données qui le concerne, à partir de son compte lecteur ou par mail mediatheques@syrenor.fr.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles, par courrier postal en écrivant à la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

Contactez la Cnil :

Commission nationale informatique et libertés (Cnil), 3, place de Fontenoy – TSA - 80715 – 75334 Paris Cedex 07

Coordonnées		
Adresse	N° de téléphone	
		
Email de contact (connexion au compte lecteur, notification de retard ou de réservation disponible)	@	
Membres de la famille à inscrire		
Nom	Prénom	Date de naissance
Bénéficiez-vous d'une carte ou d'un statut particulier pour bénéficier de la gratuité ? (Nouvel arrivant, Dispositif Sortir ou autre, étudiant, assistant(e) maternel(le)...)		
<input type="checkbox"/> OUI : (Précisez svp)		
<input type="checkbox"/> NON		

 COMMUNICATION/ IDENTIFICATION SITE INTERNET ET APPLICATION MOBILE
<p>En communiquant mon adresse mail de contact :</p> <p> J'accepte d'être informé(e), à titre individuel ou pour les membres de ma famille, de la disponibilité d'une réservation, d'un retard de document emprunté et permettre l'identification au compte lecteur via le site internet et/ou à l'application Ma Bibli/ Syrenor (effectuer une réservation en ligne, consulter ses prêts...).</p> <p> J'accepte de recevoir les communications de la médiathèque et du Réseau des médiathèques Syrenor (informations sur les changements d'horaires, les fermetures etc..) ainsi que les animations proposées.</p>

NOM (parent ou représentant légal pour les mineurs) :

PRÉNOM :

Je certifie avoir lu et accepté le règlement du réseau des médiathèques et la charte multimédia pour les médiathèques concernées le :

Le règlement intérieur est remis lors de la première adhésion. Des modalités pourront évoluer sur décision des conseils municipaux du réseau. L'adhérent en sera informé. (NB : affichage, site internet, newsletter...).

Signature (du responsable légal) :